



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E159309

VALABLE JUSQU'AU 25/09/2024

ÉDITÉ LE 02/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2010
Forme juridique : SARLU
Capital : DEPUIS LE 25/06/2019
5 000

Raison sociale : A L'EAU CHARLEY EURL

LIEU DIT SAINT BRICE
47320 BOURRAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN

Téléphone : 06 86 00 60 74
Portable : 06 86 00 60 74

Fax :

Siret : 522 782 960 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0067641

Site Internet :

E-mail : aleaucharley@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 043561740012

Responsabilité légale :
MATHIEU-HAYBRARD CHARLEY GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 043561740012

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	26/09/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/09/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.